

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes « P'tite salle », à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2021

Présents : 12

Maryse Duval, Decaux Denis, Dessaux Amélie, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricius Séverine, Simon Christine, Thomas Pierrick, Vasse Guillaume.

Absents : 03

Didier Bénard (qui a donné pouvoir à Maryse Duval), Charles-Henri Ricard (qui a donné pouvoir à Joël Donne), Biard Bruno qui a donné pouvoir à Guillaume Vasse),

Secrétaire de séance : Fabienne Dessaux

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2021 a été lu et approuvé.

COMMUNAUTÉ BRAY EAWY - COMPÉTENCE MOBILITÉ

Madame le Maire donne des explications concernant la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et demande aux membres du Conseil Municipal si la compétence Mobilité doit être transférée à l'échelle intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de transférer la compétence Mobilité à la Communauté Bray Eawy.

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 02

Abstention : 0

PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS MOBILISÉS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2020 prévoyait la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité du service public.

Le montant de la prime est modulable comme suit, en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents :
(prévoir 3 taux au maximum, dans le respect du plafond de 1 000 € maximum par agent)

- taux 1 : 330 € (mobilisation modérée)
- taux 2 : 660 € (mobilisation forte)
- taux 3 : 1 000 € (mobilisation intensive)

Des arrêtés individuels permettront ensuite l'attribution de la prime exceptionnelle aux agents concernés, conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Mme Simon Christine sort de la salle et ne prendra pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle définies ci-dessus aux agents particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 au cours de l'état d'urgence sanitaire

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint-Valéry-en-Caux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et **ACCEPTÉ** d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DEVIS POUR MISE EN PLACE D'UN ABRI BUS VOYAGEUR

Madame le maire présente les devis pour la fourniture et la pose d'un abribus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de retenir le devis de l'entreprise SBR pour la fourniture et pose d'un abri bus, pour un montant HT de 3 780€ et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Région Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2021

CESSION et ACHAT du VEHICULE COMMUNAL

Suite à l'accident du 12 avril 2021 sur le véhicule communal,
Vu que le montant des réparations est estimé à 9 855.56€,
Vu que la valeur avant sinistre est de 4 800€
Vu qu'il y aura une franchise de 240 euros à déduire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- Autorise Madame le Maire à céder le véhicule communal accidenté à AXA pour un montant de 4 560€ (4 800€ - 240€) et l'autorise à signer tous les documents concernant cette affaire.
- Autorise Madame le Maire à trouver un nouveau véhicule communal d'occasion dont le montant sera approximativement compris entre 8 000 € et 10 000€ et à signer tous les documents relatifs à cette affaire

AIDE DU DÉPARTEMENT - POUR LES JEUNES

Un dispositif qui aide les jeunes à réaliser leurs projets en contrepartie d'un engagement bénévole. A travers ce dispositif, le Département soutient l'implication des jeunes dans la vie citoyenne. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (inclus) souhaitant faire des heures de bénévolat et ayant un projet personnel bien défini sans toutefois avoir les ressources suffisantes pour le financer. Les projets finançables viseront l'autonomie sur les champs prioritaires que sont le logement, les études, la formation, la mobilité et la santé.

Montant de l'aide

Le Département finance le projet à hauteur de 400€ pour 40h de bénévolat, dans la limite d'un projet financé par jeune et de 1000 projets financés par an.

Conditions d'éligibilité

- Résider en Seine-Maritime depuis au moins 6 mois,
- Être âgé de 16 à 25 ans,
- Avoir un compte bancaire ou postal,
- Présenter un projet en lien avec les études, la formation, la mobilité locale ou européenne et internationale, le logement ou la santé dans sa globalité,
- S'engager à faire au moins 40 heures de bénévolat.

Procédure à suivre

Se munir des pièces justificatives suivantes :

- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile d'au moins 6 mois,
- Devis ou tout justificatif attestant de la dépense envisagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte le projet du Département décrit ci-dessus et autorise Madame le Maire à recevoir le(s) jeune(s) et leur(s) projet(s) et à signer la convention les liant.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE Dimanche 20 juin 2021 - 1^{er} tour

ELECTIONS REGIONALES

Horaire	Président/vice-président	Assesseur 1	Assesseur 2
8h00-10h30	Joël Donne	Bruno Biard	Christine Simon
10h30-13h00	Michel Lahaye	Guillaume Vasse	Charles-Henri Ricard
13h00-15h30	Maryse Duval	M. Christine Duval	Fabienne Dessaux
15h30-18h00	Maryse Duval	Denis Decaux	Sylviane Loisel

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2021

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Horaire	Président/vice-président	Assesseur 1	Assesseur 2
8h00-10h30	Joël Donne	Yves De Frémicourt	Florence Lefebvre
10h30-13h00	Michel Lahaye	Isabelle Isaac	Amélie Dessaux
13h00-15h30	Maryse Duval	Gilles Duval	Jérémy Lerat
15h30-18h00	Maryse Duval	Gilles Duval	Amélie Vivien



COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE Dimanche 27 juin 2021 - 2^{ème} tour

ELECTIONS REGIONALES

Horaire	Président/vice-président	Assesseur 1	Assesseur 2
8h00-10h30	Joël Donne	Bruno Biard	Christine Simon
10h30-13h00	Michel Lahaye	Guillaume Vasse	Charles-Henri Ricard
13h00-15h30	Séverine Ricius	Justine Acoulon	Richard Ricius
15h30-18h00	Maryse Duval	Gilles Duval	Amélie Vivien

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Horaire	Président/vice-président	Assesseur 1	Assesseur 2
8h00-10h30	Joël Donne	Pierrick Thomas	Didier Bénard
10h30-13h00	Michel Lahaye	Isabelle Isaac	Amélie Dessaux
13h00-15h30	Séverine Ricius	Jérémy Lerat	M. Christine Duval
15h30-18h00	Maryse Duval	Denis Decaux	Sylviane Loisel



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

